

**Pascal Lamy : «Deux scénarios sont possibles pour agir face à la dégradation des océans»**

**Février 2016 – Revue Administration**

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC), de l'Institut d'Études Politiques (IEP) et de l'École Nationale d'Administration (ENA), Pascal Lamy a été notamment Inspecteur général des Finances, et capitaine de corvette (R). De 1985 à 1994, il fut Directeur de Cabinet du Président de la Commission européenne, Jacques Delors, puis Directeur général du Crédit Lyonnais jusqu'en 1999, puis Commissaire au commerce à la Commission européenne jusqu'en 2004, avant deux mandats de directeur général de l'OMC, jusqu'en 2013. Aujourd'hui, les questions relatives à la mer l'intéressent surtout en tant que membre de la commission Océan Mondial.

**Si la France est une grande puissance maritime, puisqu'elle dispose du deuxième domaine maritime mondial, a-t-elle développé des politiques ambitieuses pour exploiter, gérer et protéger la mer ?**

La France, qui a un potentiel maritime important n'a pas développé des politiques à la hauteur de ce potentiel. Faut-il y voir le fait que notre pays était vaste et peuplé et qu'il comptait sur ses propres ressources ? Aujourd'hui encore, on voit bien que la mer est assez peu présente dans notre imaginaire national. La France commence tout juste à prendre conscience de l'importance de la compétitivité de ses ports, ce dont témoigne l'alliance Haropa, réunissant les ports du Havre, de Rouen et de Paris. Mais elle n'a pas réalisé qu'elle possède le deuxième domaine maritime au monde, grâce à ses outremer.

**La COP 21, en décembre dernier, à Paris, a permis une mobilisation mondiale et une sensibilisation des esprits, face au dérèglement climatique. Le rôle majeur que jouent les océans dans la préservation des équilibres naturels, souligné depuis longtemps par la communauté scientifique dans son ensemble, est-il réellement perçu ?**

La science nous dit que toute forme de vie sur Terre, et donc la survie de notre espèce, dépend du bon état et des richesses de l'océan. Il produit la moitié de l'oxygène et absorbe le quart des émissions de CO2. Trois milliards d'humains en dépendent pour leur subsistance.

En réalité, nous avons commis une erreur en appelant cette planète « terre » et non « mer ». Car ce nom occulte deux tiers de sa surface et son écosystème vivant le plus important. D'où une grande ignorance. L'océan apparaît immense, puissant, lointain. De tout temps, le récit humain

lui confère force et solidité. Il est à côté de nous ou contre nous et non avec nous.

Or, l'océan est fragile et malade : la destruction des habitats, la perte de la biodiversité, la surpêche, la pollution, le changement climatique et l'acidification mènent le système océanique à sa perte. On y déverse et on y prélève trop.

D'où une spirale de déclin rapide et prononcé.

Il faut mettre fin à ce cycle de dégradation et c'est possible, comme l'a démontré la Commission Océan Mondial à laquelle j'appartiens et qui a promu la déclaration « *Because The Ocean* » signé par 22 pays pendant la COP 21 dont la France. La COP21 a eu le mérite de connecter la question des océans à celle du climat et c'est un point important. La préservation des océans a été consacrée aussi par l'objectif 14 de développement durable des Nations Unies adopté à l'automne 2015. Et à cet égard il est positif que se tienne en juin 2017 à Fidji la conférence de haut niveau de l'ONU sur les océans et les mers. Mais il reste beaucoup à faire, c'est le moins que l'on puisse dire, pour améliorer la gouvernance mondiale des océans.

### **Comment accélérer cette prise de conscience ?**

L'une des réponses est de passer du multilatéralisme à ce que j'appelle le polylatéralisme. Nous sommes aujourd'hui dans un modèle dans lequel le dialogue mondial s'est établi autour de deux centaines d'Etats souverains adoptant des obligations et contrats sur une base d'égalité. Il faut tendre vers une gouvernance plus diversifiée qui intègre d'autres parties prenantes.

Je pense aux autres autorités publiques : les 100 maires les plus puissants de la planète ont plus de pouvoir que la moitié des représentants des Etats aux Nations Unies.

Je pense aussi aux entreprises et aux ONG : on a bien vu lors de la COP 21 qu'elles étaient bien présentes et aujourd'hui elles sont tout aussi structurées que les Etats.

Ensuite, il faut des modèles, des personnalités, des figures marquantes, qui parlent aux médias et au grand public et sensibilisent l'opinion.

On peut faire un parallèle avec la lutte contre le sida. C'est une coalition entre une multitude d'acteurs qui a bousculé les lignes et fait de la lutte contre le sida un bien commun. De même, la défense des océans passera par une coalition de ces nouveaux acteurs. En Allemagne, une grande chaîne de distribution fournit déjà à ses clients une application mobile qui permet au consommateur de prendre connaissance de l'ensemble de la chaîne de prélèvement, de conditionnement et d'acheminement du poisson.

**Parler de maîtrise de la pêche c'est parler en termes de contrainte. Mais, avec la croissance bleue de l'Union européenne, l'on parle aussi d'opportunités liées au développement d'une politique de gestion de la mer. Comment formuler cette équation sous un angle positif ?**

Les discussions relatives à la mer au sein de l'Union européenne se sont longtemps focalisées sur la question des quotas de prélèvement de ressources halieutiques, avec des oppositions entre pays et au sein des pays. A partir de 2010, la politique maritime de l'Union européenne a connu

une nouvelle dynamique grâce à l'impulsion de la commissaire européenne Maria Damanaki. Aujourd'hui, l'Union européenne non seulement a une vraie politique de conservation des ressources halieutiques - interdiction du débarquement de prises de poissons pêchés illégalement dans d'autres océans – mais elle a aussi une politique en faveur de la "croissance bleue" – promouvoir un développement durable de toutes les formes d'activité marine et maritime.

Une étude récente du World Wildlife Fund (WWF) et du Boston Consulting Group a mis en exergue l'impact économique de l'océan et c'est un angle intéressant : la pêche, le transport, le tourisme, les industries extractives. Par la taille de cette économie, l'océan devrait siéger au G7 ! Il y a aussi dans les politiques maritimes à mettre en place une dimension importante de maîtrise par l'Europe de son environnement géostratégique, en particulier face au géant asiatique.

**S'il faut gérer de façon attentive la question des prélèvements, cet enjeu butera-t-il sur le clivage entre pays aisés et pays en développement, que l'on retrouve dans de nombreuses discussions sur le climat ?**

En réalité, on se trouve ici plutôt dans un clivage sud-sud, entre les pays qui surpêchent et ceux qui pêchent moins. L'affrontement au niveau global entre les amis des pêcheurs et les amis des poissons.

**Vous avez été directeur général de l'Organisation mondiale du commerce ; quelle place a occupé la protection de la mer pour accompagner le développement des échanges de marchandises entre Etats membres de l'OMC ?**

Aujourd'hui 90% du commerce mondial transite par la mer ; ce mode de transport émet moins de CO2 que d'autres, même si l'on peut mieux faire. Les dangers liés à l'expansion du transport maritime ont peu à peu été contrôlés dans l'ensemble. Sur ce sujet, la géopolitique et la géo économie se croisent. La haute mer devrait être considérée comme un patrimoine commun de l'humanité ; pour cela, il faut poursuivre les négociations pour que l'exploitation des océans, demain, se fasse dans le respect de leur préservation..

Nous avons beaucoup travaillé sur ces questions de gouvernance dans la commission Océan Mondial. Il faudrait inscrire à l'objectif 14 des objectifs de développement durable de l'ONU un dispositif général de gouvernance. La gouvernance est actuellement partagée entre des dispositifs locaux et une soixantaine d'organismes internationaux. Elle est fragmentée et inefficace.

Nous devons avancer sans attendre. Par exemple en diminuant la consommation et les rejets de plastique. Ou en établissant un standard unique de protection des fonds marins en cas d'exploitation.

Renforcer le droit de la mer est également nécessaire, notamment par un accord pour l'usage durable de la biodiversité marine en haute mer envisagé par l'Assemblée Générale de l'ONU. Mais cela prendra du temps.

En réalité, il y a deux scénarios. Si nous ne progressons pas en mobilisant les Etats, mais aussi, les autres acteurs, dans le cadre du polylatéralisme auquel je faisais référence, il faudra agir, demain, de façon beaucoup plus contraignante. Et avoir le courage, pour préserver l'avenir, de déclarer la haute mer zone de conservation protégée en y interdisant toute activité nocive.

**Avons-nous des raisons d'être optimistes face à l'enjeu majeur que représente la protection de la mer?**

La technologie nous apporte heureusement des ressources nouvelles pour maîtriser l'exploitation de la mer. S'il y a vingt ans, il n'était pas pensable d'équiper les bateaux de pêche de transpondeurs, c'est maintenant le cas aujourd'hui avec les systèmes de monitoring par satellites. De même, les drones de surveillance maritime sont sur le point de se multiplier. Il faut que ces nouveaux outils aillent de pair avec une réelle prise de conscience collective, seule manière d'exercer notre responsabilité politique.